

CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 3 février 2011, tenue dès 19 h 30 dans la salle des délibérations du Conseil de ville

Présidence : M. John Buchs, président, jusqu'au tractandum 3a, puis M. Pierre Jeanneret, président, dès le tractandum 3b

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

M. John Buchs, président : "L'heure de convocation étant dépassée, c'est en ma qualité de doyen que j'ouvre cette première séance de la législature 2011-2014.

Je présiderai la séance jusqu'au point 3a.

Je vous salue toutes et tous très cordialement, mais j'adresse un salut tout particulier à celles et ceux qui siègent pour la première fois dans ce parlement local. Ainsi, au travers de votre engagement, vous allez contribuer à bâtir le Saint-Imier de demain. Vous allez dans les mois à venir pouvoir donner votre avis, écouter celui des autres, vous forger une opinion, puis prendre position. C'est une très lourde responsabilité, qui nous engage toutes et tous envers les générations futures et les habitants de notre cité.

J'adresse également mes sincères félicitations à tous les anciennes et anciens qui ont été réélu-e-s, et je me réjouis de les retrouver.

Je salue également le Conseil municipal in corpore, M. le Maire Stéphane Boillat, Mmes Danièle Kiener, Aline Ruchonnet, MM. Raymond Glück, Michel Jeanneret, Christian Schluop et Patrick Tanner, et les remercie de leur engagement afin qu'il fasse toujours bon vivre à Saint-Imier.

Un salut également tout particulier à la presse, qui séance après séance, informe la population de nos travaux. Merci à Mme Céline Lo Ricco Chatelain du Quotidien Jurassien, et à M. Blaise Droz, du Journal du Jura.

Permettez-moi au début de cette législature de rappeler brièvement le fonctionnement de notre commune. Lorsque le 14 janvier 1971, soit il y a 40 ans, j'ai pris place dans cette salle des délibérations comme conseiller municipal, avec la même formation que Mme Aline Ruchonnet, conseillère municipale, c'est-à-dire sans expérience du législatif, j'ai été surpris par la vivacité des échanges, ceci lors de la première séance de cette législature 1971-1974. Les sous-entendus, les non dits, les attaques personnelles. Avais-je fait le bon choix de me mettre à disposition de la collectivité ? Le calme revenu après quelques séances, j'ai choisi de poursuivre mon mandat.

40 ans plus tard, convaincu de la démocratie directe et de son importance, je suis toujours présent, tout en ayant dans l'intervalle à l'une ou l'autre reprise pris un peu de temps pour recharger les batteries et souffler.

Dans une commune, chaque organe est nécessaire, mais aussi bien le législatif, que l'exécutif, que le corps électoral et l'administration ont chacun un rôle bien défini à jouer.

Le législatif a des compétences clairement définies dans le règlement d'organisation, compétences inaliénables. Le Conseil municipal a la lourde responsabilité de la mise en œuvre et de l'application de la législation, de la gestion du budget et de l'image de notre cité. L'administration est la carte de visite de notre commune, elle doit être au service de la population et de notre clientèle extérieure. Quant aux chefs de services, ils sont les

personnes ressources indispensables au bon fonctionnement de notre commune et qui disposent des savoirs pour conseiller le Conseil municipal, les commissions municipales, la population. Mais ils n'ont aucune mission stratégique, cette dernière appartient aux élus nommés au suffrage universel par les citoyennes et citoyens.

Avant de passer à l'appel, une modification de l'ordre du jour est-elle demandée ?"

Il n'y a pas de modification à l'ordre du jour.

L'ordre du jour se présente de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2010
3. Nomination du bureau du Conseil de ville
 - a) président
 - b) 1^{er} vice-président
 - c) 2^{ème} vice-président
 - d) secrétaire
 - e) deux scrutateurs
4. Communications du président et du maire
5. Nomination des membres dans les commissions municipales permanentes pour une nouvelle période de quatre ans (législature 2011 – 2014) :
 - a) Commission de gestion (7 membres)
 - b) Commission des finances (6 membres)
 - c) Commission de l'équipement (6 membres)
 - d) Commission de gestion des bâtiments et des installations sportives (6 membres)
 - e) Commission de l'organisation du territoire et de la sécurité (6 membres)
 - f) Commission économique et touristique (6 membres)
 - g) Commission de l'école primaire (8 membres)
 - h) Commission de l'école secondaire (5 membres)
 - i) Commission culturelle (6 membres)
 - j) Commission sociale (8 membres)
 - k) Commission de la jeunesse (4 membres)
6. Nomination de 3 délégués de la Municipalité dans le Syndicat de communes des sapeurs pompiers d'Erguël
7. Nomination de 2 délégués de la Municipalité dans le Syndicat de la protection civile du Jura bernois Sud-Ouest
8. Nomination de 3 délégués de la Municipalité dans le Syndicat de communes du Centre régional de compétences de protection civile du Jura bernois
9. Nomination de 4 délégués de la Municipalité dans le Syndicat pour l'épuration des eaux usées de Saint-Imier et environs (SESE)
10. Nomination de 2 délégués de la Municipalité dans le Syndicat d'aménagement des eaux de la Suze
11. Nomination de 4 représentants de la Municipalité dans le Conseil d'administration de la Société Coopérative de la Patinoire d'Erguël
12. Nomination de 10 représentants de la Municipalité au sein de l'assemblée générale du Service d'aide et de soins à domicile du Vallon de St-Imier (SASDOVAL)
13. Nomination de 6 représentants de la Municipalité dans le Conseil de fondation "Colonies d'habitations pour personnes âgées ou invalides de la commune municipale de Saint-Imier
14. Nomination d'un membre au sein de la Commission temporaire de révision du statut du personnel communal de Saint-Imier en remplacement de M. Patrick Tanner, démissionnaire (élection au Conseil municipal)
15. Règlement du Conseil de ville, suppression de l'art. 12 al. 1 lit. d : décision
16. Motions et interpellations

- 17. Réponses aux motions et interpellations
- 18. Petites questions
- 19. Réponses aux petites questions
- 20. Divers et imprévu

1. Appel

Le secrétaire n'étant pas encore nommé, M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier, procède à l'appel.

Sont présent(e)s : M. John Buchs (PLR), M. Eric Achermann (PLR), M. Markus Leuenberger (PLR), M. Jérôme Lavanchy (PLR), M. Vincent Brahier (PLR), M. Pierre Jeanneret (PLR), M. Thierry Spring (PLR), M. Daniel Müller (PLR), M. Roland Amstutz (PLR), Mme Joëlle Hälller (PLR), Mme Mélanie Erard (AJU), Mme Nicole Leblois (AJU), M. Jacques Vuitel (AJU), M. Jean Luc Berberat (AJU), Mme Florine Pessotto-Bueche (AJU), M. Thierry Egli (AJU), M. Silvio Dalla Piazza (AJU), Mme Aurélie Juillerat (AJU), M. Fabien Golay (AJU), M. Patrick Linder (SOC), M. Michel Ruchonnet (SOC), M. Francis Daetwyler (SOC), M. Vincent Scheidegger (SOC), M. Johan Wermeille (SOC), Mme Christiane Baur Widmer (SOC), M. Vital Carnal (SOC), M. Sébastien Tschan (SOC) et M. Michel Bastardoz (SOC).

Sont excusé(e)s : Mme Talika Gerber (PLR), M. Frédéric Bürki (PLR) et Mme Katia Ermel (AJU).

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2010

M. John Buchs, président, indique que seuls les conseillers de ville présents lors de la séance du 10 décembre 2011 peuvent voter l'approbation de ce document.

Le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2010 est approuvé à l'unanimité.

3. Nomination du bureau du Conseil de ville

a) *Président*

Mme Joëlle Hälller, PLR : "La fraction libérale radicale propose M. Pierre Jeanneret, PLR."

Au vote, M. Pierre Jeanneret, PLR, est nommé président à l'unanimité, moins l'intéressé.

M. John Buchs, président : "Je prie M. Pierre Jeanneret, PLR, puisque j'ai hâte de reprendre ma place habituelle, de venir s'installer à la place du président du Conseil de ville."

...Applaudissements...

M. John Buchs, président : "M. le président du Conseil de ville, mon cher Pierre, nos sincères félicitations pour cette nomination. Tu es, pour une année, le plus haut dignitaire de Saint-Imier. Plein succès, et merci par avance."

M. Pierre Jeanneret, président : "Merci."

b) *1^{er} vice-président*

M. Michel Bastardoz, SOC : "La fraction socialiste propose : M. Michel Ruchonnet, SOC."

Au vote, M. Michel Ruchonnet, SOC, est nommé 1^{er} vice-président à l'unanimité, moins l'intéressé.

c) *2^{ème} vice-président*

M. Jean Luc Berberat, AJU : "La fraction alliance jurassienne propose : Mme Mélanie Erard, AJU."

Au vote, Mme Mélanie Erard, AJU, est nommée 2^{ème} vice-présidente à l'unanimité, moins l'intéressée.

d) *Secrétaire*

Mme Joëlle Häller, PLR : "La fraction libérale radicale propose: M. Thierry Spring, PLR."

Au vote, M. Thierry Spring, PLR, est nommé secrétaire à l'unanimité, moins l'intéressé.

e) *deux scrutateurs*

M. Johan Wermeille, SOC : "La fraction socialiste propose : M. Vital Carnal, SOC."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "La fraction alliance jurassienne propose : M. Silvio Dalla Piazza, AJU."

Au vote, MM. Vital Carnal, SOC, et M. Silvio Dalla Piazza, AJU, sont nommés scrutateurs à l'unanimité, moins les intéressés.

4. Communications du président et du maire

M. Pierre Jeanneret, président : "Permettez-moi tout d'abord, au début de cette nouvelle législature, de saluer spécialement les nouveaux conseillers de ville, ainsi que les nouveaux conseillers municipaux. Je vous souhaite beaucoup de plaisir et de satisfaction dans l'accomplissement de vos nouvelles tâches. Je vous remercie de la confiance que vous m'avez témoignée en me nommant président. Nous venons d'avoir la plus jeune présidente du Conseil de ville, vous allez maintenant devoir subir certainement l'un des plus âgés. Cela démontre que la valeur n'attend pas le nombre des années, et que la politique est l'affaire de tous les citoyens. Parmi les nouvelles têtes, je constate que les jeunes sont bien représentés et cela me réjouit. En effet nous devons tous faire des efforts pour intéresser la jeunesse à la politique locale. Ils sont la relève dont nous avons besoin. Ils sont rompus aux nouvelles technologies de communication. Ils manient les ordinateurs, les portables, les "I-ci" et les "I-ça" comme je n'y arriverai jamais. Mais je me permets de faire une petite restriction : toutes ces nouveautés me paraissent parfois privilégier la technique au détriment des rapports humains. Notre assemblée devra démontrer le contraire par des débats animés et constructifs, mais toujours dans le respect de l'autre. Nous n'arriverons pas toujours à nous mettre d'accord, car chacun a le droit d'avoir un avis personnel. La réponse au problème devra être trouvée de manière démocratique, après que chacun aura pu s'exprimer. Je suis sûr qu'ainsi nous pourrons faire avancer notre ville, développer nos infrastructures, nos industries, nos artisans et nos commerces, sans oublier nos écoles et toute la formation

professionnelle. Il semble que la conjoncture soit ascendante, malgré la force de notre franc. Essayons tous ensemble d'en profiter, afin que notre ville reste le phare de notre région. Pour terminer permettez moi un souhait : je demande votre indulgence si j'oublie ou intervertit le nom de l'une ou l'un d'entre vous. Je n'ai jamais eu la mémoire des noms. Merci de votre attention et je passe la parole à M. le maire, M. Stéphane Boillat."

M. Stéphane Boillat, maire : "En premier lieu et en ouverture de cette législature, je souhaite adresser aux nouvelles et nouveaux membres du législatif des souhaits de bienvenue cordiaux. Vous avez accepté de travailler en faveur de la collectivité publique la plus proche de vous, votre commune, et les citoyennes et les citoyens vous ont octroyé leur confiance. C'est une chance et un privilège, pour vous et pour notre commune. Le rôle de la commune comme collectivité publique est sans doute plus important que jamais. Les concentrations, les regroupements font que les administrations, les services sont de plus en plus lointains et impersonnels. La commune, elle, a toujours des visages, les vôtres, les nôtres, que l'on croise et que l'on rencontre. Elle est une collectivité proche, accessible, avec laquelle chacune et chacun peut entretenir un lien direct. Vous êtes désormais une part de ce lien.

Je n'oublie pas non plus les anciens, celles et ceux qui savent ce qu'est un engagement pour la collectivité, qui l'on vécu, et nous les remercions de poursuivre leur travail, d'apporter leur expérience. Pour ma part, je me réjouis de travailler ces quatre prochaines années avec vous, conscient de la valeur du débat et des idées émises.

Vous le savez bien, c'est un Conseil municipal renouvelé et rajeuni, 43 ans de moyenne d'âge, qui s'est mis au travail dès ce début janvier. Nous n'ignorons pas les défis qui nous attendent.

Les institutions écoles et hôpital, qui sont ici en raison du génie de ce lieu, de ses besoins, de ses réalités socio-économiques, et non par un accident de l'histoire, seront soutenues. Les finances seront aussi un défi. Chacun connaît les baisses d'impôts communale puis cantonale intervenues, et les nouvelles charges attendues (Nouvelle péréquation financière). Un travail en profondeur sera mené, sans a priori, avec pour volonté de conserver tous les attraits d'une collectivité public proche et efficace.

Nous aurons aussi à mener des projets importants, nécessaires au développement à long terme de la Municipalité. Les infrastructures, les halles, la zone de la Clef qui a un fort potentiel, et aussi la revitalisation du secteur centre. Le projet de réfection de la route cantonale, mené de concert avec le canton, joue un rôle fondamental, car il vise justement à créer une nouvelle vie au centre de Saint-Imier, à faire que la route cantonale ne soit plus, dans toute la mesure du possible, un ruban bitumeux qui sépare la commune en deux, mais qu'elle devienne le centre, le centre des activités sociales et commerciales, qui attire par sa qualité de vie et sa convivialité. C'est un objectif élevé, qui donnera à notre cité un tout autre visage. C'est aussi un objectif que nous aurons, que vous aurez, entre vos mains ces prochaines années. En effet, la partie centrale sera réalisée entre 2012 et 2014 (de la Place du Marché à la Route de Tramelan). La partie Ouest (de l'Ecole d'ingénieurs à la Place du Marché) devrait être réalisée cette année déjà. Pour la commune, elle signifie des dépenses qui concernent très largement les réseaux d'eaux propres et usées, d'électricité et de gaz. Toutefois, la réfection de la route entraînera la réalisation de la porte d'entrée Ouest de la localité, à hauteur de l'Ecole d'ingénieurs; la réfection ne touchera pas seulement la chaussée, mais elle concernera également tous les trottoirs adjacents qui seront refaits et l'étranglement existant actuellement au débouché de la rue Pont sera supprimé, de façon à ce qu'un trottoir de largeur normale soit réalisé entre La Rotonde/Brasserie de la Place et la Raiffeisen/Denner. Ce projet devrait figurer à l'ordre du jour de votre prochaine séance.

Voilà pour l'avenir. J'aimerais encore évoquer un point, qui lui a trait au passé.

Lors de votre séance du 21 octobre 2010, j'ai informé du résultat du jugement de première instance intervenu dans la procédure en responsabilité ouverte contre l'architecte, conformément à la décision du Conseil de ville du 16 juin 2005. Dans son principe, ce jugement était favorable à la Municipalité, puisqu'il a confirmé l'analyse du Conseil municipal proposée au Conseil de ville, en retenant que : "l'architecte a violé son obligation de diligence et de fidélité en n'informant pas correctement le maître de l'ouvrage du coût des travaux et du fait que le devis initial de CHF 733'779.- +/- 10 % allait être dépassé de manière

conséquence". Le premier juge avait condamné l'architecte à verser à la Municipalité CHF 274'677.- plus intérêts et frais. Je vous indiquais que l'architecte contestait entièrement ce jugement, et qu'il avait déposé appel contre cette décision.

L'audience devant la Cour suprême a eu lieu le 27 janvier 2011 et, sous l'égide de la Cour, un accord a été signé. Aux termes de cet accord, l'architecte a reconnu devoir à la Municipalité la somme totale de CHF 225'000.-, pour solde de tout compte (frais, intérêts, mais également compris le solde d'honoraires qu'il réclamait à la Municipalité).

Nous avons accepté cette offre. D'abord, parce qu'elle consacre la responsabilité de l'architecte, qui est engagée parce qu'il n'a pas informé correctement la Municipalité de l'évolution des coûts du chantier. Ensuite, ce montant est largement supérieur à ce que nous étions prêts à accepter avant le jugement de première instance. Enfin, un refus de cette offre aurait impliqué un jugement de la Cour suprême. Sans doute aurait-il été favorable à la Municipalité concernant le principe de la responsabilité, avec peut-être un montant à verser différent de celui fixé par le premier juge. Il y a fort à parier que le Tribunal fédéral aurait ensuite été saisi, de sorte que la procédure aurait encore duré un à deux ans. Le Conseil municipal est satisfait de l'issue de cette longue procédure, définitivement close."

5. Nomination des membres dans les commissions municipales permanentes pour une nouvelle période de quatre ans (législature 2011 – 2014) :

Le Conseil de ville procède à la nomination des membres qui siégeront dans les commissions municipales permanentes, conformément aux articles 41 du Règlement d'organisation de la commune municipale de Saint-Imier et 1^{er} du Règlement des commissions permanentes. Les conseillers de ville ont reçu les tableaux correspondants à la composition des différentes commissions permanentes.

a) Commission de gestion (7 membres)

M. Daniel Müller, PLR : la fraction libérale radicale propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M. Tino Cocco ▪ M. Rémy Defilippis ▪ M. Roland Helbling
M. Vincent Scheidegger, SOC : la fraction socialiste propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mme Christiane Baur Widmer ▪ M. Michel Ruchonnet
M. Jacques Vuitel, AJU : la fraction alliance jurassienne propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M. Silvio Dalla Piazza ▪ M. Ali Assaf

Au vote, les candidat(e)s sont nommé(e)s à l'unanimité, moins les intéressé(e)s.

b) Commission des finances (6 membres)

M. Eric Achermann, PLR : la fraction libérale radicale propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M. John Buchs ▪ M. Markus Leuenberger ▪ M. Sener Kalayci
Mme Christiane Baur Widmer, SOC : la fraction socialiste propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M. Patrick Linder ▪ M. Francis Daetwyler
M. Silvio Dalla Piazza, AJU : la fraction alliance jurassienne propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M. Jean Luc Berberat

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité, moins les intéressés.

c) *Commission de l'équipement (6 membres)*

M. Silvio Dalla Piazza, AJU : la fraction alliance jurassienne propose :	▪ M. Michael Oppliger
M. Sébastien Tschan, SOC : la fraction socialiste propose :	▪ M. Vital Carnal ▪ M. Vincent Scheidegger
M. Thierry Spring, PLR : la fraction libérale radicale propose :	▪ M. Eric Achermann ▪ M. Roland Amstutz ▪ M. Grégor Doutaz

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité, moins les intéressés.

d) *Commission de gestion des bâtiments et des installations sportives (6 membres)*

Mme Christiane Baur Widmer, SOC : la fraction socialiste propose :	▪ M. Michel Bastardoz ▪ M. Denis Wermeille
M. Eric Achermann, PLR : la fraction libérale radicale propose :	▪ M. Markus Leuenberger ▪ M. Ludovic Zürcher
M. Jean Luc Berberat, AJU : la fraction alliance jurassienne propose :	▪ M. Yves Salvadé ▪ M. Jacques Vuitel

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité, moins les intéressés.

M. Christian Schluep, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives, indique que la première séance de la commission de gestion des bâtiments et des installations sportives aura lieu le mercredi 16 février 2011 à 19 h 00, et non pas le lundi 14 février 2011 comme prévu. Une convocation écrite parviendra aux membres.

e) *Commission de l'organisation du territoire et de la sécurité (6 membres)*

M. Jérôme Lavanchy, PLR : la fraction libérale radicale propose :	▪ M. Cornelio Fontana
M. Vital Carnal, SOC : la fraction socialiste propose :	▪ M. Alain Meyrat ▪ M. Michel Bastardoz
Mme Nicole Leblois, AJU : la fraction alliance jurassienne propose :	▪ M. Marcel Baume ▪ M. Jean-Pierre Courvoisier ▪ M. Fabien Golay

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité, moins les intéressés.

f) *Commission économique et touristique (6 membres)*

M. Roland Amstutz, PLR : la fraction libérale radicale propose :	▪ M. Michel Rohrbach ▪ M. Nicolas Meyer ▪ M. Pierre Leuthold
Mme Christiane Baur Widmer : SOC, la fraction socialiste propose :	▪ Mme Elisabeth Beck ▪ M. Sébastien Tschan
Mme Florine Pessotto-Bueche : AJU, la fraction alliance jurassienne propose :	▪ Mme Katia Ermel

Au vote, les candidat(e)s sont nommé(e)s à l'unanimité, moins les intéressés.

M. Patrick Tanner, chef du département de l'économie et du tourisme, indique que la date de la première séance de la commission économique et touristique a dû être déplacée au lundi 14 février 2011 à 18 h00. Initialement cette séance était prévue le lundi 21 février 2011. Une convocation écrite parviendra aux commissaires.

g) Commission de l'école primaire (8 membres)

M. Michel Ruchonnet, SOC : la fraction socialiste propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M. Vincent Scheidegger
M. Markus Leuenberger, PLR : la fraction libérale radicale propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mme Barbara Defilippis ▪ Mme Katia Mathys ▪ M. Frédéric Bürki ▪ M. Jérôme Lavanchy
M. Fabien Golay, AJU : la fraction alliance jurassienne propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mme Rachel Bachmann ▪ Mme Stéphanie Cavallaro ▪ Mme Aurélie Juillerat

Au vote, les candidat(e)s sont nommé(e)s à l'unanimité, moins les intéressé(e)s.

h) Commission de l'école secondaire (5 membres)

M. Vital Carnal, SOC : la fraction socialiste propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mme Pascale Friedli
M. John Buchs, PLR : la fraction libérale radicale propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mme Cindy Brahier Lehmann ▪ M. Thierry Spring
Mme Aurélie Juillerat, AJU : la fraction alliance jurassienne propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mme Nicole Leblois ▪ Mme Corinne Perrenoud

Au vote, les candidat(e)s sont nommé(e)s à l'unanimité, moins les intéressé(e)s.

i) Commission culturelle (6 membres)

Mme Joëlle Häller, PLR : la fraction libérale radicale propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mme Monique Buchs ▪ M. Pierre Jeanneret
M. Jacques Vuitel, AJU : la fraction alliance jurassienne propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mme Mélanie Erard ▪ Mme Séverine Perret ▪ Mme Henriette Zihlmann
M. Patrick Linder, SOC : la fraction socialiste propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M. Johan Wermeille

Au vote, les candidat(e)s sont nommé(e)s à l'unanimité, moins les intéressé(e)s.

j) Commission sociale (8 membres)

M. Daniel Müller, PLR : la fraction libérale radicale propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mme Joëlle Häller ▪ Mme Barbara Defilippis ▪ M. Vincent Brahier
Mme Mélanie Erard, AJU : la fraction alliance jurassienne propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mme Anne Baume ▪ Mme Florine Pessotto-Bueche ▪ Mme Florence Tanner
M. Patrick Linder, SOC : la fraction socialiste propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mme Mary-Christine Lüthi

propose :	▪ M. François Nyfeler
-----------	-----------------------

Au vote, les candidat(e)s sont nommé(e)s à l'unanimité, moins les intéressé(e)s.

k) Commission de la jeunesse (4 membres)

M. Roland Amstutz, PLR : la fraction libérale radicale propose :	▪ Mme Talika Gerber ▪ M. Vincent Brahier
M. Thierry Egli, AJU : la fraction alliance jurassienne propose :	▪ Mme Mélanie Erard
M. Patrick Linder, SOC : la fraction socialiste propose :	▪ M. Suat Tultak

Au vote, les candidat(e)s sont nommé(e)s à l'unanimité, moins les intéressé(e)s.

6. Nomination de 3 délégués de la Municipalité dans le Syndicat de communes des sapeurs pompiers d'Erquël

M. Jean Luc Berberat, AJU : la fraction alliance jurassienne propose :	▪ M. Michael Oppliger
M. Vincent Brahier, PLR : la fraction libérale radicale propose :	▪ M. Daniel Müller
Mme Christiane Baur Widmer, SOC : la fraction socialiste propose :	▪ M. Vital Carnal

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité, moins les intéressés.

7. Nomination de 2 délégués de la Municipalité dans le Syndicat de la protection civile du Jura bernois Sud-Ouest

M. Thierry Egli, AJU : la fraction alliance jurassienne propose :	▪ Mme Nicole Leblois
M. John Buchs, PLR : la fraction libérale radicale propose :	▪ M. Eric Schweingruber

Au vote, les candidat(e)s sont nommé(e)s à l'unanimité, moins l'intéressée.

8. Nomination de 3 délégués de la Municipalité dans le Syndicat de communes du Centre régional de compétences de protection civile du Jura bernois

M. Eric Achermann, PLR : la fraction libérale radicale propose :	▪ M. Eric Schweingruber
M. Thierry Egli, AJU : la fraction alliance jurassienne propose :	▪ Mme Nicole Leblois
M. Patrick Linder, SOC : la fraction socialiste propose :	▪ M. Vincent Scheidegger

Au vote, les candidat(e)s sont nommé(e)s à l'unanimité, moins les intéressé(e)s.

9. Nomination de 4 délégués de la Municipalité dans le Syndicat pour l'épuration des eaux usées de Saint-Imier et environs (SESE)

M. Jérôme Lavanchy, PLR : la fraction libérale radicale propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M. Vincent Brahier ▪ M. Walter Häller
Mme Aurélie Juillerat, AJU : la fraction alliance jurassienne propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M. Jacques Vuitel
M. Francis Daetwyler, SOC : la fraction socialiste propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M. Alain Meyrat

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité, moins les intéressés.

10. Nomination de 2 délégués de la Municipalité dans le Syndicat d'aménagement des eaux de la Suze

Mme Florine Pessotto-Bueche, AJU : la fraction alliance jurassienne propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M. Marcel Baume
M. Sébastien Tschan, SOC : la fraction socialiste propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M. Patrick Linder

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité, moins l'intéressé.

11. Nomination de 4 représentants de la Municipalité dans le Conseil d'administration de la Société Coopérative de la Patinoire d'Erquël

M. Daniel Müller, PLR : la fraction libérale radicale propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M. Roland Amstutz
M. Vincent Scheidegger, SOC : la fraction socialiste propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M. Michel Bastardoz
Mme Mélanie Erard, AJU : la fraction alliance jurassienne propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M. Jean Luc Berberat ▪ M. Fabien Golay

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité, moins les intéressés.

12. Nomination de 10 représentants de la Municipalité au sein de l'assemblée générale du Service d'aide et de soins à domicile du Vallon de St-Imier (SASDOVAL)

Mme Nicole Leblais, AJU : la fraction alliance jurassienne propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mme Florine Pessotto-Bueche ▪ Mme Henriette Zihlmann ▪ M. Jean-Marie Boillat
M. Roland Amstutz, PLR : la fraction libérale radicale propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M. Michel Rohrbach ▪ M. Thierry Spring ▪ M. Nicolas Meyer ▪ M. Jérôme Lavanchy
M. Michel Bastardoz, SOC : la fraction socialiste propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mme Elisabeth Beck ▪ Mme Christiane Baur Widmer

▪ M. Johan Wermeille

Au vote, les candidat(e)s sont nommé(e)s à l'unanimité, moins les intéressé(e)s.

13. Nomination de 6 représentants de la Municipalité dans le Conseil de fondation "Colonies d'habitations pour personnes âgées ou invalides de la commune municipale de Saint-Imier

M. Patrick Linder, SOC : la fraction socialiste propose :	▪ M. François Nyfeler ▪ M. Jacques Tanner
M. Fabien Golay, AJU : la fraction alliance jurassienne propose :	▪ Mme Pascale Hinterholz ▪ Mme Corinne Perrenoud
M. Roland Amstutz, PLR : la fraction libérale radicale propose :	▪ Mme Joëlle Häller ▪ M. Michel Rohrbach ▪ M. Jérôme Lavanchy

Il est constaté qu'il vient d'être proposé un représentant de trop par rapport aux sièges à repourvoir. La candidature de M. Jérôme Lavanchy est retirée par la fraction libérale radicale.

Au vote, les candidat(e)s sont nommé(e)s à l'unanimité, moins l'intéressée.

14. Nomination d'un membre au sein de la Commission temporaire de révision du statut du personnel communal de Saint-Imier en remplacement de M. Patrick Tanner, démissionnaire (élection au Conseil municipal)

Mme Nicole Leblois, AJU : "La fraction alliance jurassienne propose M. Silvio Dalla Piazza, AJU."

Au vote, M. Silvio Dalla Piazza, AJU, est nommée à l'unanimité, moins l'intéressé, membre au sein de la Commission temporaire de révision du statut du personnel communal de Saint-Imier en remplacement de M. Patrick Tanner, démissionnaire (élection au Conseil municipal).

15. Règlement du Conseil de ville, suppression de l'art. 12 al. 1 lit. d : décision

Rapport du Conseil municipal :

Consacré au contenu du procès-verbal du Conseil de ville, l'art. 12 al. 1 lit. d prévoit que le procès-verbal doit indiquer les membres obligés de se retirer. Or, conformément au droit supérieur, en particulier les art. 11 et 12 du Règlement d'organisation de la commune municipale de Saint-Imier, l'obligation de se retirer en cas d'intérêt personnel direct dans une affaire ne vaut pas pour les délibérations du Conseil de ville. En effet, les membres du Conseil de ville ont pour obligation de signaler toute relation d'intérêt au début des délibérations (art. 12 du Règlement d'organisation de la commune municipale de Saint-Imier), mais ils peuvent participer aux débats. L'art. 12 al. 1 lit. d du Conseil de ville est donc sans portée, puisqu'il ne peut y avoir de membre obligé de se retirer. De l'avis de l'Oacot, dont les conseillers de ville ont pu prendre connaissance, la suppression de cette disposition serait de la compétence du Conseil municipal. Après réflexion, le Conseil

municipal estime plus judicieux que le Conseil de ville décide du contenu de son règlement. Aussi, la proposition de supprimer l'art. 12 al. 1 lit. d est soumise.

Ouverture de la discussion :

M. John Buchs, PLR : "C'est avec une très grande attention que le parti libéral radical a examiné ce dossier. Nous souhaitons adresser nos remerciements au Conseil municipal qui a trouvé judicieux que le Conseil de ville décide de cet objet. Nous avons souri largement. L'Oacot, d'habitude si rigoureux et inflexible, se montre dans ce cas particulièrement arrangeant et laisse le Conseil municipal modifier un règlement approuvé par notre propre conseil. Nous espérons que dans le futur cet office se montre aussi conciliant en ce qui concerne les autres dossiers que nous avons à régler. Nous acceptons la proposition qui nous est faite."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Pour sa première séance, la fraction alliance jurassienne s'est penchée sur le règlement du Conseil de ville, et notamment sur l'article 12, alinéa 1, petit d, que Mme Munari Paronitti, de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (Oacot), considère comme un vestige oublié de l'ancien règlement antérieur à 1991. Force est de constater qu'il est absurde de conserver un point du règlement qui stipule que le procès-verbal du Conseil de ville doit mentionner les membres obligés de se retirer alors que le droit supérieur ne prévoit pas l'obligation de se récuser au sein d'un parlement communal et que notre règlement d'organisation précise clairement à l'article 11, alinéa 3, que : "l'obligation de se retirer ne vaut pas pour le vote aux urnes et les délibérations du Conseil de ville". Par conséquent la fraction alliance jurassienne accepte cette modification du règlement tout en rappelant ici que les conseillères et conseillers de ville ayant des intérêts personnels directs dans une affaire ont l'obligation de le signaler au début des délibérations, comme le prévoit l'article 12 de notre règlement d'organisation.

Comme la commune ne dispose d'aucune marge de manœuvre dans ce domaine, la modification votée ce soir était du ressort du Conseil municipal. Ce dernier a jugé plus judicieux de céder sa compétence à notre Conseil. Nous apprécions ce geste et le remercions.

Dans la foulée, j'en profite pour signaler que dans le règlement sur les commissions permanentes, il s'agira d'abroger les articles 27 et 28 concernant la feue (si j'ose dire) commission du service de défense, remplacée par le Syndicat de commune des sapeurs pompiers d'Erguël."

M. Michel Bastardoz, SOC : "Les membres de la fraction socialiste, à l'unanimité, n'ont aucune objection à la suppression de la lit. d al. 1 de l'art. 12 du Règlement du Conseil de ville de Saint-Imier."

Au vote, la suppression de l'art. 12 al. 1 lit. d, du Règlement du Conseil de ville, est acceptée à l'unanimité.

16. Motions et interpellations

M. Pierre Jeanneret, président, mentionne avoir reçu deux motions sur le bureau du Conseil de ville.

M. Michel Ruchonnet, SOC : "Motion intitulée : "Définition d'une politique communale de la santé".

Introduction :

Dès le 1^{er} janvier 2012, le secteur de la santé va connaître des modifications profondes :

- Nouveau système de financement des hôpitaux.
- Disparition des barrières cantonales avec libre concurrence entre tous les hôpitaux de Suisse.
- Mise en réseaux des cabinets privés.
- Augmentation des exigences vis-à-vis du secteur des soins ambulatoires, alors que parallèlement les incertitudes concernant l'avenir des médecins de famille augmentent elles aussi.

Au niveau de la commune et de la région, l'offre de santé (prestations et équipements) est une composante importante de l'attractivité résidentielle et économique.

Buts :

Au vu des considérations exprimées ci-dessus, la fraction socialiste estime indispensable que la commune se dote d'une politique de santé. Nous demandons pour cela la création d'une commission spéciale. Il ne s'agit évidemment pas de se substituer aux professionnels de la santé, mais de les épauler pour travailler de façon efficace et sereine.

Les tâches de la commission sont entre autre les suivantes, sachant que l'énumération n'est ni limitative, ni exhaustive :

- Recenser les problèmes et les enjeux, pour cela consulter les différents partenaires.
- Établir un réseau de contacts et de liens.
- Être à l'écoute de la population et de ses besoins.
- Relayer ces informations auprès des instances compétentes.
- Sur ces bases, élaborer une stratégie communale de la santé, en prenant d'emblée la dimension régionale en compte.

Conclusion :

Les enjeux généraux évoqués en introduction ont des conséquences très directes sur l'offre de santé dans notre commune.

- Qui peut maintenant prévoir avec certitude l'avenir de notre hôpital, à court et moyen terme ?
- Qui peut garantir que les considérations d'économie d'entreprise ne supplantent pas les exigences éthiques ?
- Qui peut garantir les mêmes soins pour tous ?

Ce sont ces enjeux que la fraction socialiste entend traiter."

La motion est signée par 9 conseillers et conseillères de ville. Elle est contraignante.

M. Stéphane Boillat, maire : "La motion est contraignante. Au vu des vœux des motionnaires, la nomination d'une commission ad hoc sera portée à l'ordre du jour du prochain Conseil de ville."

M. Thierry Spring, PLR : "Motion intitulée : "Création d'un parlement régional des jeunes".

Constat :

C'est avec une certaine inquiétude que l'on observe depuis plusieurs décennies un manque d'intérêt des citoyennes et citoyens pour les affaires publiques. Plusieurs communes de la région n'ont plus besoin d'organiser des élections, les personnes intéressées à une fonction communale étant nommées tacitement. Amer constat également qui doit nous interpeller :

des sièges sont vacants dans certains exécutifs. Les assemblées municipales n'attirent plus les foules d'antan.

A Saint-Imier, le nombre de candidates et candidats au législatif et à l'exécutif est en constante diminution depuis 20 ans, ce phénomène risque de perdurer, voire de s'amplifier. C'est une nécessité absolue pour nos communes d'avoir des autorités compétentes pour accomplir des tâches de plus en plus complexes.

Beaucoup de jeunes n'ont souvent aucun intérêt pour la vie publique. Ceci est la résultante de différents facteurs liés à l'évolution de la société et des mentalités. Sans compter les préjugés défavorables envers la politique et les politiciens en général.

Développement :

Aussi le parti libéral radical propose la création d'un parlement régional des jeunes. L'extension de ce parlement à la région est indispensable dans une société qui se globalise. On pourrait par exemple imaginer que le parlement régional de la jeunesse soit constitué de jeunes des communes de la Ferrière à Sonceboz.

Le rôle premier de ce parlement est d'être un lieu d'échange qui doit permettre aux jeunes :

- de débattre des questions qui les concernent;
- de proposer des projets et de les réaliser;
- de soutenir des projets en faveur de la jeunesse;
- d'interpeller les autorités de nos villages, voire le gouvernement cantonal.

Un forum où l'on apprend également l'importance de participer à la vie politique, voire associative de sa commune.

Nous proposons que l'étude de cette motion contraignante soit confiée à la commission de la jeunesse."

La motion est signée par 10 conseillers et conseillères de ville. Elle est contraignante.

Il y a une interpellation.

M. Francis Daetwyler, SOC : "Interpellation intitulée : "Avenir de la cuisine de l'hôpital du site de Saint-Imier". Nous avons appris par la presse que l'hôpital du Jura bernois avait décidé de réaliser des travaux importants dans les cuisines du site de Moutier. Le bruit court avec insistance que ces travaux doivent permettre de centraliser la cuisine à Moutier, et que les repas seraient apportés de Moutier à Saint-Imier. Le Conseil municipal est-il au courant de ces projets et quelle est sa position s'il l'est ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "Vous ne m'en voudrez pas si je vous dis que c'est une affaire qui relève de la cuisine interne à l'hôpital. Nous n'avons, à ce stade, aucune information. Nous espérons que nous pourrions compléter notre réponse lors de la prochaine séance."

17. Réponses aux motions et interpellations

M. Patrick Linder, SOC, demande la parole : "Il y a une série de motions qui ont été déposées lors de la dernière législature et qui sont restées sans réponse. Est-ce que les commissions concernées entendent les traiter ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "Le tableau des motions sera complété des interventions de ce soir, et puis les commissions devront donner suite aux motions en cours."

M. Patrick Linder, SOC, remercie M. le maire.

18. Petites questions

M. John Buchs, PLR : "Nous avons constaté que les séances d'information de la filière santé de la HE-ARC étaient organisées uniquement à Neuchâtel et Delémont. Ceci suite à la fermeture de la filière HES santé de Saint-Imier en 2005.

En ce qui concerne les remises des diplômes aux ingénieurs de la HE-ARC, elles ont été jusqu'à ce jour organisées à Neuchâtel, Le Locle et Saint-Imier, par tournus. Le départ de la filière ingénierie de Saint-Imier en automne 2011 pour Neuchâtel pourrait également signifier l'abandon de Saint-Imier comme lieu de remise des diplômes.

Pour rappel Saint-Imier est le seul site du canton de Berne de la HE-ARC.

Nous demandons au Conseil municipal d'intervenir auprès de la direction de la HE-ARC, afin que :

1. les séances d'information des différentes filières de la HE-ARC soient également organisées à Saint-Imier;
2. que la cérémonie de remise des diplômes de la filière ingénierie à Saint-Imier soit maintenue dans le tournus."

Mme Danièle Kiener, chef du département des écoles : "Nous vous remercions pour votre question et une réponse vous sera apportée lors du prochain Conseil de ville."

M. John Buchs, PLR, remercie la conseillère municipale.

Mme Nicole Leblois, AJU : "La fraction alliance jurassienne a deux petites questions pour un même objet :

1. Sur le site internet de la Municipalité on trouve une multitude d'informations utiles, telles par exemple celles relatives à la vie politique imérienne. Pourrait-on également y faire figurer les commissions municipales et leurs membres, ainsi que nos représentants et délégués dans les différents syndicats, sociétés, conseils d'administration ?
2. Le site est régulièrement mis à jour néanmoins, après bientôt 5 ans de bons services, ne pourrait-on pas lui offrir une refonte ?"

M. Patrick Tanner, chef du département de l'économie et du tourisme : "En ce qui concerne la mise à disposition des listes des membres, nous allons faire le nécessaire. Quant à une refonte du site internet de la Municipalité, ce sujet devra être traité en commission. L'ordre du jour de la première séance étant déjà fixé, je vous propose de traiter cet objet lors d'une prochaine séance de commission. Je vous tiendrai au courant des délibérations de la commission économique et touristique."

19. Réponses aux petites questions

La parole n'est pas demandée.

20. Divers et imprévu

M. Francis Daetwyler, SOC : "Je pense qu'il n'aurait pas été "faux" de nous faire parvenir, avec la documentation de la première séance du Conseil de ville, le règlement de commune, ainsi que celui de notre conseil."

M. Stéphane Boillat, maire : "Nous prenons note de votre remarque. Nous vous remettrons ces documents. Ces règlements, comme la plupart des règlements, sont consultables sur le site internet de la Municipalité. Nous prendrons également l'initiative de faire remettre aux membres des commissions le règlement d'organisation et le règlement des commissions permanentes."

M. Francis Daetwyler, SOC, remercie M. le maire.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20 h 38.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président : Le vice-chancelier :